

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

AMENDEMENT

N ° AC5

présenté par

Mme Carel, M. Patrier-Leitus et Mme Bellamy

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.